

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Tanins œnologiques en poudre.

N° article

4615x

5074x

5052x

4614x

4601x

4617x

8927x

Dénomination commerciale

Tannivin® Color

Tannivin® Elevage

Tannivin® Galléol

Tannivin® Premium

Tannivin® 70

Tannivin® SR

Tannivin® Superb

1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

Usage professionnel : Traitement des moûts et des vins (se reporter à la fiche technique).

Usage privé : Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH

Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany

Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.

P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France

Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59

Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme matière dangereuse conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2 Eléments d'étiquetage

Non soumis aux règles d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers

Poussières irritantes pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Les poussières mélangées à l'air peuvent être explosives.

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substance

Composition : Tanins en poudre extraits de châtaignier, et/ou de chêne, et/ou de raisins, et/ou de noix de galle. [N°CAS : 1401-55-4 / N°EINECS : 215-753-2].

Synonyme(s) : -

Composant(s) classifié(s) selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Non applicable.

3.2 Mélange

Non applicable

4 Premiers secours

4.1 Informations générales

NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Faire respirer à l'air libre. Consulter un médecin si difficulté respiratoire.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau en écartant les paupières. Contacter un ophtalmologiste si irritation persistante.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de d'eau. Consulter un médecin si trouble digestif.

Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.06.2021	002	06/2021 / RL	1 / 4 (tannivin-sds-french-erbsloeh-20210615-0021)

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Eau, dioxyde de carbone, mousse, produits extincteurs en poudre

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Le mélange poussières/air peut être explosif en espace confiné.

Dégagement par combustion d'oxydes de carbone (CO, CO₂) toxiques.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Éviter la formation de poussières.

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

Si le produit s'est répandu dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthode de nettoyage

Récupérer mécaniquement le produit dans des conteneurs adéquats. Laver le résidu à grande eau.

6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Assurer une ventilation/aspiration suffisante.

Éviter la formation de poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le poste de travail doit être conçu pour être facilement nettoyé.

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Produit non inflammable. Prendre les mesures de protection habituelles contre les incendies dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer les récipients hermétiquement fermés dans un local frais, sec et bien aéré, à l'abri d'odeurs étrangères.

Bien refermer les emballages entamés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non définie.

Pour les poussières sans effet spécifique : VME = 10 mg/m³.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.

Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Masque de protection recommandé en cas de formation de poussières.

c) Protection des mains

Gants de protection recommandés.

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité recommandées.

e) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

f) Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.06.2021	002	06/2021 / RL	2 / 4 (tannivin-sds-french-erbsloeh-20210615-0021)

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Etat physique : Poudre +/- granulée
Couleur : Chamois à brun-rouge sombre
Odeur : Caractéristique

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité (20°C) : Non applicable
Densité relative : Non disponible
pH : Non disponible
Point de fusion : Non disponible
T° d'auto-inflammation : > 450°C
T° d'ébullition : Non applicable
Danger d'explosion : Non explosif. Le mélange de poussières/air présente un risque d'explosion
Solubilité dans l'eau : Soluble

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Stocker à l'abri de la chaleur, de l'humidité et des produits odorants.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts et métaux ferreux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Possibilité de dégagement d'oxydes de carbone par combustion.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé

Corrosion/irritation cutanée

Pas de donnée disponible.

Corrosion/irritation oculaire

Possibilité d'irritation des yeux en cas d'exposition aux poussières (effet mécanique).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Possibilité d'irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation des poussières.

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

En l'état actuel des connaissances, pas d'effet écologique toxique avéré.

12.2 Mobilité

En l'état actuel des connaissances, pas d'impact écologique toxique attendu.

12.3 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Bien que sans danger pour l'environnement, éviter l'épandage en grande quantité du produit dans le milieu naturel.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.06.2021	002	06/2021 / RL	3 / 4 (tannivin-sds-french-erbsloeh-20210615-0021)

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010

Non applicable.

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Non classée comme matière dangereuse.

Règlements nationaux (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg (substance non polluante pour l'eau)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour ce produit.

16 Autres informations

16.1 Indications de modification

Aucune.

16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant à la section 3

Non applicable.

16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
15.06.2021	002	06/2021 / RL	4 / 4 (tannivin-sds-french-erbsloeh-20210615-0021)